 

**Déclaration des organisations syndicales FO-SUD-SNU TEFE /FSU**

**Lue le 9 décembre 2015 avant l’ouverturedu CTSD Commun**

Tout d’abord nous voulons exprimer notre soutien à Laura PFEIFFER ( AFF/TEFAL). Nous sommes très choqués par le jugement rendu à son encontre. Les agents de contrôle ont aujourd’hui le sentiment de ne pas être soutenus notamment dans les procédures qu’ils initient. Un soutien réel par l’administration notamment par la reconnaissance immédiate en accident de service sans demander l’avis de la commisssion de réforme s’avère nécessaire pour la collègue. La ministre a pris des engagements, nous attendons des actes.

Maintenant, un peu d’historique dans le dialogue social «de calendrier» imposé avant de se prononcer dans l’urgence sur la nouvelle organisation de la DIRECCTE (*Point à l’ordre du jour pour avis)*:

- Vous nous avez réuni le 17 novembre 2015 pour un CTSD Commun à Limoges. A cette occasion, les organisations syndicales vous ont demandé unanimement d’organiser la tenue d’un CHSCT.Une réunion du CHSCT a eu lieu le 2 décembre et les organisations syndicales vous ont demandé une expertise pour évaluer les risques psychosociaux que va engendrer une telle réforme.

- Vous avez refusé l’expertise au prétexte de mettre en place une commission de suivi ultérieurement.

Nous sommes en désaccord sur ce positionnement. Nous vous demandons une expertise en amont du projet de réorganisation et non un comité de suivi en aval pour en mesurer le désastre par la suite.

Par ailleurs , en ce qui concerne les prépositionnements, vous avez entamé les travaux alors que l’administration centrale n’a pas encore rendu sa note de cadrage sur cet aspect (*une réunion est programmée demain en Administration Centralepour en discuter avec les OS).*

Devant votre refus de faire procéder à une expertise lors du précédent CHSCT Commun et en l’absence de clarification sur les prépositionnements qui doivent être vus au cas par cas dans les critères d’un cadrage national, nous refusons de sièger aujourd’hui à ce CTSD Commun car nous considérons qu’il s’agit d’un passage en force pour faire appliquer la réforme dès janvier sans prendre en compte les réelles préoccupations des agents.